

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2012 à 18 h

Présents : Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Bernard Dhoudain, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Louis Bareilles, Jean-Bernard Carrère, Henri Castagné, Catti Houle, Séverine Lauberton, Marie-Cécile Pontières, Elisabeth Pourtet

Excusé : Michel Gangnet (avait donné procuration à Jean-Claude Le Borgne), Jean-Daniel Haurine

Le secrétaire de séance est Monsieur Henri Castagné.

Aucune remarque n'étant faite sur les comptes rendus précédents, il est procédé immédiatement à l'examen de l'ordre du jour.

1) Interconnexion des réseaux d'eau potable et turbinage

Monsieur le maire se voit dans l'obligation de remettre une fois de plus cette opération à l'ordre du jour. Il est vrai que cette affaire est très complexe et dure depuis 2006, avec deux assistants à la maîtrise d'ouvrage (celui de la commune de Luz étant maintenant en Colombie), et deux maîtres d'œuvre différents, ce qui ne simplifie pas les choses.

Depuis la conception du projet, le contexte économique a changé : raréfaction des prêts, hausse des taux, raccourcissement des durées déconnectées des investissements réalisés et de leurs durées d'amortissement.

D'autre part, au moment de donner l'ordre de service, sans retour en arrière possible, des questions sont toujours sans réponse, en lien avec la partie turbinage.

- coût de l'accès
- coût du raccordement électrique
- modalités et coût du rejet des eaux dans le milieu naturel après turbinage.
- interrogation sur une probable hausse de la redevance captage due à l'Agence Adour Garonne, compte tenu de l'augmentation du prélèvement d'eau fixé à 48L/s, non prévue par l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'équilibre de l'opération.

Monsieur le maire craint donc que le turbinage dont les recettes devaient à l'origine couvrir largement les annuités des emprunts de l'ensemble de l'opération (interconnexion et turbinage) fragilise les finances de la commune en induisant de plus un emprunt total de 880 000 €.

Monsieur le maire produit à l'appui de ses dires plusieurs tableaux.

Recettes /an		Dépenses /an	
Vente électricité	66 839	Annuité emprunt CDC (15 ans - 3,95%)	21 831
		Annuité emprunt CE (290 000) (25ans – 5,60%)	21 831
		Annuité emprunt CA (290 000) (20ans – 3,86%)	21 075
Total	66 839	Total	69 794

Soit un déficit de 2 955 € et ceci sans tenir compte donc des dépenses non chiffrées listées plus haut (accès, raccordement, rejet), des surprises de l'ouverture des plis pour le turbinage, de la hausse probable estimée à 20 400 € de la redevance, et du coût de fonctionnement de la pictocentrale estimé par la maîtrise d'œuvre à 3500 € / an.

Suite à ce constat, monsieur le maire a provoqué une réunion avec les deux communes Esquièze et Esterre et les entreprises titulaires du marché de l'interconnexion pour examiner

Un accord a été trouvé :

La participation de Luz est ainsi ramenée de 351 911,84 € à 278 424 € pour la partie interconnexion. La canalisation Yer de Prat très ancienne sera entièrement changée.

L'utilisation de fonte verrouillée en aval du bassin rassemblant les eaux de Yer de Prat et Cap de Gros permettra d'éviter le rejet de l'eau captée dans les brises-charges intermédiaires, et de diminuer du moins on l'espère, le volume capté et donc le montant actuel de la redevance captage versée à l'Agence Adour Garonne.

Après simulation du budget primitif de l'eau 2013, monsieur le maire indique que l'annuité de 21 831 € générée par l'emprunt de la Caisse d'Epargne de 290 000 € nécessaire pour honorer le versement à la commune d'Esquièze-Sère de la participation de Luz (278 424 €) est absorbable, sans augmentation de la part communale de l'eau potable.

De plus le prêt ne sera encaissé qu'au tout début 2013, pour une première annuité en 2014 seulement.

Enfin l'accord des deux autres banques (CDC et Crédit Agricole) a été obtenu pour un réfléchage des sommes empruntées sur respectivement l'achat des terrains pour la gendarmerie et la fin des travaux à la piscine.

Les conseillers municipaux se disent à l'unanimité très soulagés de cette nouvelle orientation, même si tout le monde regrette la belle idée qui consistait à produire l'électricité à partir de l'eau potable.

2) Attribution des lots plâtrerie et carrelage – piscine municipale

Initialement il s'agit des tranches conditionnelles de ces 2 lots non attribués à l'inverse des autres lots en février 2012 en raison de leur montant. Après modification de la consistance de ces 2 lots, un appel à concurrence a été lancé :

Lot 2 : plâtrerie

3 entreprises ont répondu : Finibat – Burlo et Pardina. Sur les critères « délais » et « qualités techniques de l'offre », les 3 entreprises sont également classées.

Il est donc proposé d'attribuer le lot à Finibat qui a le prix le plus bas : 29 105,60 € HT (estimation maîtrise d'œuvre : 28 000 € HT).

Lot 3 : carrelage

Ce lot a été conçu avec une option qui consiste au changement intégral du carrelage sur les parois du grand bassin ; la solution de base étant seulement la reprise des joints de ces parois.

2 entreprises ont répondu : Burlo et Omnium des carrelages.

Là aussi les 2 entreprises sont à égalité pour les délais et les critères techniques. Pour le critère prix, c'est l'ensemble de l'offre qui doit être prise en compte pour le classement (solution de base + option) même si la commune ne choisit pas l'option.

Dans ces conditions, c'est l'offre d'Omnium qui est la plus intéressante : 169 340,34 € HT (estimation de la maîtrise d'œuvre : 217 000 € HT).

La maîtrise d'œuvre précise que si la commune le peut financièrement, il serait souhaitable de prendre l'option (22 730,36 €). Ainsi la piscine sera entièrement rénovée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer :

Le lot 2 à Finibat

Le lot 3 à Omnium option comprise.

Il est distribué un bilan récapitulatif des travaux, avec les aides obtenues.

Les travaux seront terminés pour le printemps 2013.

5) Indemnités de conseil pour Mme la Trésorière Budgets commune de Luz et régie thermale

Le conseil municipal vote ces indemnités pour Mme la Trésorière au taux de 100 % et qui sont fonction du montant des budgets.

Ces indemnités rétribuent le travail de conseil de Mme la Trésorière pour la confection des budgets, le passage d'écritures comptables conformes, etc...

6) Remboursement des frais de déplacements professionnels engagés par les employés des Thermes

Il est nécessaire une troisième fois de revenir sur cette délibération.

La délibération prise le 16 octobre 2012 prévoit le remboursement des frais kilométriques, lorsque les employés prennent leur voiture, selon l'arrêté du 26 août 2008 (Fonction Publique). Or ces barèmes ne permettent pas le remboursement des frais engagés (essence, usure du véhicule) d'autant plus qu'il s'agit souvent de longs déplacements.

Le remboursement est donc prévu selon le barème fiscal.

7) Remerciements de l'association Toulouse les Orgues

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'association Toulouse les Orgues qui présente un bilan du 17^{ème} festival International des orgues à Toulouse et dans la région Midi-Pyrénées.

Ce festival a connu un franc succès et l'association remercie la Mairie de Luz qui s'est associée au festival en accueillant un concert dans l'église des Templiers. Le prochain festival se déroulera du 9 au 20 octobre 2013.

8) Divers

8.1 – La patinoire

Cet équipement, financé à 50% par le Sivom de l'Ardiden et 50% par les subventions du Pôle Touristique, a été pendant deux ans installé près du stade.

Sa fréquentation a été faible, en raison de la confidentialité de son emplacement.

Les commerçants riverains de la Place du 8 mai ont été réunis pour recueillir leurs avis sur une implantation sur la Place du 8 mai pendant l'hiver. Ceux-ci à la majorité ont refusé préférant privilégier le parking.

La patinoire sera donc installée près de l'Office de Tourisme avec une surface plus réduite.

8.2- Les illuminations de Noël

Elles seront installées à partir de la Saint André et jusqu'à la mi janvier seulement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.